



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

**COMMUNIQUE N° 33 /25/DG/CNPS DU 30 JUIL 2025**

**PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N° 09/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/25 DU 02 JUIL 2025  
RELATIF A LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DE QUATRE-  
VINGT-TROIS (83) APPAREILS DE CLIMATISATION (SPLIT) DONT CINQ (05) DE 6 CV,  
ONZE (11) DE 3 CV, CINQUANTE (50) DE 2,5 CV ET DIX-SEPT (17) DE 1,25 CV A LA  
CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE COMMUNIQUE :

L'Appel d'Offres National Ouvert n° 09/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/25 du 02 juin 2025 pour la fourniture, l'installation et la mise en service de quatre-vingt-trois (83) appareils de climatisation (split) dont cinq (05) de 6 CV, onze (11) de 3 CV, cinquante (50) de 2,5 CV et dix-sept (17) de 1,25 CV à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale est déclaré infructueux, les trois (03) soumissionnaires enregistrés étant tombés sous le coup des critères éliminatoires.

Par conséquent, lesdits soumissionnaires sont invités à passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission.

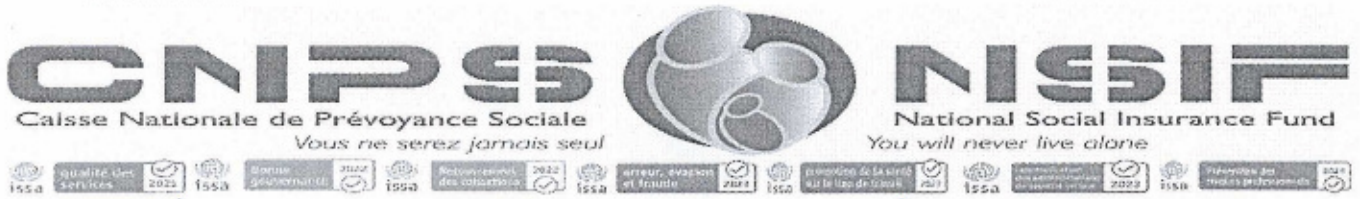
Yaoundé le **30 JUIL 2025**

**Ampliations**

- PCA
- DFC
- DECT
- DAG
- CIPM-AG.SPI
- SM
- Affichage
- Archives/Chrono



*Noël Alain Olivier Mekulu  
Mwondo Akame*



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

DECISION N° 689/25/DG/CNPS DU 30 JUIL 2025

déclarant infructueux l'Appel d'Offres National Ouvert n° 09/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/25 du 02 juin 2025, pour la fourniture, l'installation et la mise en service de quatre-vingt-trois (83) appareils de climatisation (split) dont cinq (05) de 6 CV, onze (11) de 3 CV, cinquante (50) de 2,5 CV et dix-sept (17) de 1,25 CV à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

### LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le Traité révisé de la Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale du 14 février 2014, ratifié par décret n°2020/239 du 28 avril 2020 ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination de la Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
- VU la Résolution n° 37/2022/PCA du 05 août 2022 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun (CNPS) ;
- VU l'Appel d'Offres National Ouvert n° 09/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/25 du 02 juin 2025 ;
- VU le rapport de la Sous-Commission d'Analyse des offres administratives, techniques et financières ;
- VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés chargée des Approvisionnements Généraux, des Services et Prestations Intellectuelles en sa session du 17 juillet 2025.

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>.** - L'Appel d'Offres National Ouvert n° 09/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/25 du 02 juin 2025, pour la fourniture, l'installation et la mise en service de quatre-vingt-trois (83) appareils de climatisation (split) dont cinq (05) de 6 CV, onze (11) de 3 CV, cinquante (50) de 2,5 CV et dix-sept (17) de 1,25 CV à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale est déclaré infructueux, les trois (03) soumissionnaires enregistrés étant tombés sous le coup de critères éliminatoires.

**Article 2.** - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

#### Ampliations :

- PCA
- CIPM-AG.SPI
- DFC
- DAG/SM
- DECT
- Archives



Noël Alain Olivier Mekube  
Mvondo Akame